

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

Présents : David AYMAR, Philippe CHABUT, Sébastien COUDERC, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Séverine LAGARRIGUE, Marthe LAVAISSIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Carole PUECH, Philippe PUECH, Jérémy VAISSIERE.

Absents excusés : Perrine BAYET

Représentés : Jean-Louis AYMAR par Philippe PUECH, Emmanuel BILLOT par Marthe LAVAISSIERE

Secrétaire de Séance : Jérémy VAISSIERE

La séance débute à 20h30

Après vérification du quorum, Jérémy VAISSIERE est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour :

-Validation du devis pour la restauration de la sacristie.

-Attribution des parcelles (terres agricoles) libérées au 1^{er} janvier 2022 par monsieur Alain ROUCHET.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 23 JUILLET 2021

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ayant reçu le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 23 juillet 2021, s'il a des commentaires à formuler. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1- COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire indique que lors de la conférence des Maires qui s'est déroulée le 8 septembre 2021, de nouvelles propositions de répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) ont été présentées : soit abandon du FPIC par toutes les communes pendant un an, soit abandon partiel. Un document de présentation sera envoyé aux élus communautaires prochainement.

2- ASSISTANCE TECHNIQUE AU SERVICE DE L'EAU-Convention de prestation de service avec la SAUR

Monsieur le Maire rappelle la réflexion engagée par la commission « Eau et Assainissement » sur la modernisation de la station d'eau potable de Laviolle à Mourjou, suite à de nombreuses visites effectuées sur place, en présence du cantonnier et de techniciens de la SAUR.

Il rappelle la visite de monsieur GOUASDON, chimiste et technicien réseaux de la SAUR, le 16 mars 2021 sur le site. Suite à cette visite une liste de préconisations a été établie. Monsieur GOUASDON a

ML CL DS RH SC BE AP MA
CP SL PP AG JML SY JY

proposé la signature d'une convention d'assistance technique au service d'eau potable, entre la SAUR et la commune de PUYCAPEL.

Monsieur le Maire expose que cette mission d'assistance technique porte sur la réalisation d'un diagnostic annuel sur la station de production d'eau potable de Mourjou, qui comporte deux visites annuelles comprenant : des réglages et ajustements, des conseils à l'exploitation pour le fonctionnement des installations, l'étalonnage des appareils de mesure. Le montant de la prestation « Diagnostic » s'élève à 1 100,00 € H.T.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention qui prendra effet en date du 1^{er} octobre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'APPROUVER le projet de convention d'assistance technique au service d'eau potable entre la SAUR et la commune de PUYCAPEL, tel que présenté,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente convention.

3-Cession VINCEDEAU / Commune de PUYCAPEL – Régularisation de servitude

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°DE_2021_50 du 25 juin 2021, le conseil municipal a accepté l'acquisition au prix de l'euro symbolique, de la parcelle sise à Mourjou, cadastrée section B n°649, d'une superficie de 1517 m², sur laquelle sera édifié un « atelier farine ».

Il expose que madame VINCEDEAU sollicite :

- l'institution d'une servitude sur la parcelle cadastrée section B n°490, concernant une citerne à gaz située sur cette parcelle depuis de nombreuses années, desservant la maison située sur la parcelle cadastrée section B n°348, qu'elle a mise en vente récemment,

-et un droit de passage pour l'entretien et le remplissage de la cuve.

Monsieur le Maire propose d'accéder à cette demande, compte-tenu de l'effort consenti par madame VINCEDEAU pour la cession du terrain nécessaire à l'édification de l'atelier farine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

-D'AUTORISER monsieur le Maire à régulariser la servitude sollicitée et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

4-Cession Commune de PUYCAPEL/CHABUT Laurent

Monsieur le Maire rappelle la proposition de madame Sophie CHABUT, d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 339 d'environ 450 m², reçue en mairie le 19 mars 2021. Dans cette proposition d'achat elle a exprimé le souhait de connaître le prix du mètre carré afin de valider la faisabilité de cet achat.

Cette demande, avec plan cadastral fourni, a été examinée lors de la séance du conseil municipal du 19 mars 2021, en prenant en compte l'estimation de France Domaine. Il a été proposé de limiter la

AD EB BIE DS ML EL MA
PC AP RY CP SC
Fid JU SL PP JMC

vente de la parcelle à une surface de 300 m² et de fixer le prix de vente à 5 € du m², conformément à l'estimation de France Domaine, étant rappelé que la commune ne peut ni vendre à perte, ni en faisant du profit dans un tel cas de figure. Une proposition a été adressée en ce sens, par courrier, à madame Sophie CHABUT qui a déclaré ne plus être intéressée. C'est désormais son frère monsieur Laurent CHABUT, qui souhaite acheter une parcelle d'une superficie moindre.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été convenu que l'acquéreur, quel qu'il soit, prenne à sa charge les frais de bornage, ainsi que les frais de notaire.

Le Cabinet de Géomètres ALLO et CLAVEIROLE a rédigé le document d'arpentage définitif. Il a procédé à la division de la parcelle issue de la réunion des parcelles A334, A337, A338, A339, A340, A342, A343, A1083 et A 1085 à Calvinet. Les parcelles ont été renumérotées suivant cette division.

La surface cédée par la mairie, est constituée par la nouvelle parcelle numérotée section A 1155 située dans le bourg de Calvinet, d'une superficie totale de de 88 m².

L'Office Notarial HENRI/MANHES-BLONDEAU est désigné pour rédiger l'acte de vente.

Monsieur le Maire propose d'approuver la vente de la parcelle, section A n° 1155 située dans le bourg de Calvinet, d'une superficie totale de de 88 m² et de fixer le prix de vente à 5€ le m².

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE cette cession aux conditions ci-dessus indiquées.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

5- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Titulaire (Cantonnier), à temps complet.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la délibération en date du 06 novembre 2021 créant l'emploi d'Adjoint Technique Territorial non Titulaire à temps complet,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Titulaire à temps complet, qui exercera la fonction de cantonnier, en raison des besoins du service,

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil municipal :

- DECIDE de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Titulaire à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021.

TK EL DS BE AP PC
CP RVT SC MA AB AD
SL PP JML SU FJ

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2021,

- ancien effectif Adjoint Technique Territorial : 2
- nouvel effectif Adjoint Technique Territorial : 3

-DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64.

6- INFORMATIONS DIVERSES

VERNASSAL

Vente Commune de PUYCAPEL/PERROSSIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature le 24 août du compromis de vente entre la commune et monsieur PERROSSIER acquéreur de la propriété du VERNASSAL. Il indique que l'acte authentique devrait être signé avant le 5 novembre.

Sortie du Bail

Monsieur le Maire fait le point sur la procédure en cours concernant la sortie du Bail du Vernassal. Il indique que le dossier revient le 23 septembre au tribunal paritaire des baux ruraux.

Il informe l'assemblée du courrier de l'avocat de la commune faisant part d'une proposition amiable des époux BARRAL indiquant qu'ils renonceraient à demander 12 000 euros de dommages-intérêts et 4000 euros de frais de justice. La commune devrait toutefois régler la moitié des frais d'expertise, soit 750 €. Cette proposition des époux Barral se ferait contre renonciation de la commune à percevoir les loyers de la maison et la valeur du cheptel (soit environ 22 400 €). La transaction vaudrait état de sortie du bail.

Après discussion l'assemblée décide de rejeter cette proposition et de formuler la contre-proposition suivante :

- paiement par les époux BARRAL du cheptel tel qu'il a été évalué dans l'acte de vente, et de la somme de 1500 € au titre du fermage,
- renonciation de toute demande indemnitaire de la part des époux BARRAL,
- en contrepartie, la commune renonce aux loyers de la maison d'habitation.

Un courrier sera rédigé en ce sens et transmis à l'avocat de la commune.

Rénovation sacristie Eglise de Mourjou.

Monsieur le Maire, informe l'assemblée de la nécessité de réaliser des travaux d'isolation du plafond de la sacristie et de renforcement du plancher existant, dans le Presbytère de l'église Saint-Médard de Mourjou.

Il indique que plusieurs entreprises ont été sollicitées, afin d'établir des devis pour la réalisation de ces travaux.

TK EL DS BTE AP PC
EP RM SC
SL PP JML MA JU
EB
FD AD

Deux devis ont été reçus en mairie. Un devis de l'entreprise SASU PUECH FRERES d'un montant de 8 178.20 € H.T. et un devis de l'entreprise Christophe MALBERT d'un montant de 3 176.20 € H.T.

Monsieur le Maire indique que ces travaux supplémentaires ne font pas partie du marché de rénovation de l'église Saint Médard de Mourjou.

Suivant avis pris auprès de professionnels du secteur d'activité, monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la proposition de l'entreprise Christophe MALBERT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

- DE VALIDER le devis de l'entreprise Christophe MALBERT d'un montant de 3 176.20 € H.T.
- D'AUTORISER monsieur le Maire à le signer.

Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur le Préfet relatif à l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP). Il est demandé à la commune de justifier de l'achèvement de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public, prévus à l'Agenda.

Monsieur le Maire indique que cela sera vérifié pour Calvinet et Mourjou et qu'une réponse sera transmise en suivant en Préfecture.

Bilan des régies

Monsieur le Maire présente le bilan des régies Camping et Pêche sur les 3 dernières années : 2019 à 2021. Il souligne les difficultés de l'année 2020 avec notamment la fermeture de la piscine de l'Estanquiol en raison de la présence de cyanobactéries et la baisse de fréquentation du camping.

Foire de la Châtaigne

Compte tenu de la situation sanitaire du moment, la Foire de la Châtaigne est remplacée par un marché de la Châtaigne qui se tiendra le dimanche 24 octobre 2021.

Un appel au bénévolat est lancé au sein du conseil municipal pour une participation au contrôle du Pass Sanitaire lors de cette journée.

Pot de départ mairie :

Monsieur le Maire indique qu'une date va être fixée courant novembre pour l'organisation du pot de départ de Raymond DELCAMP et de Marie-Andrée MARRE. La date sera fixée en accord avec les intéressés.

Inauguration des projets financés et achevés :

Monsieur le Maire indique que le secrétariat général de la Préfecture va être contacté pour fixer en accord avec Monsieur le Préfet une date d'inauguration.

Procédure Commune de PUYCAPEL / Monsieur et Madame CAMBRAYE

Madame Marthe LAVAISIERE sort de la salle.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de réponse de Monsieur Christophe CAMBRAYE, au courrier recommandé envoyé par la mairie. Il indique qu'une avocate a été saisie par

Handwritten notes in blue ink:

FL	CL	DS	JML	AP	PC	AD
CP	RP	SC	Biz	MA		
SL	PP	EB	SU			

la commune par l'intermédiaire de l'assureur Groupama et qu'elle préconise une conciliation préalable.

Biens sectionnaires

Monsieur le Maire présente le courrier de monsieur Alain ROUCHET reçu en mairie le 7 septembre 2021, aux termes duquel ce dernier fait part de sa cessation d'activités en tant qu'exploitant agricole à la date du 31 décembre 2021,

Il rappelle la convention pluriannuelle d'exploitation conclue entre monsieur Alain ROUCHET et la commune de Calvinet, aux droits de laquelle vient désormais la commune de Puycapel, en date du 1^{er} janvier 1997, et l'avenant à la convention pluriannuelle d'exploitation conclu entre monsieur Alain ROUCHET et la commune de Calvinet le 15 juin 1999,

Il indique que ladite convention et son avenant sont relatifs à des parcelles ayant la qualité de biens sectionnaires, d'une superficie de 6 ha 54 a et 80 ca situés à Puy Cabrol (ancienne commune de Calvinet) et à Laviaille (ancienne commune de Mourjou).

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de monsieur Yannick NAIRABEZE, jeune agriculteur, reçu en mairie le 10 août 2021, qui a exprimé le souhait de se voir attribuer la totalité des parcelles,

Considérant que ce dernier a son domicile réel et fixe dans la commune et qu'il exploite actuellement les parcelles de monsieur ROUCHET, monsieur le Maire propose de lui attribuer la totalité des parcelles libérées.

Suite à cet exposé, considérant la volonté de la commune d'installer un jeune agriculteur, Le conseil municipal à l'unanimité :

1-ATTRIBUE la totalité des parcelles libérées par monsieur Alain ROUCHET à monsieur Yannick NAIRABEZE,

2-AUTORISE monsieur le Maire à signer une convention pluriannuelle d'exploitation avec monsieur Yannick NAIRABEZE.

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Monsieur Sébastien COUDERC indique qu'un certain nombre de manifestations ont été programmées dans le cadre de l'ABC. Un tract d'information a été réalisé, il est actuellement chez l'imprimeur. Il rappelle la première des manifestations proposées : la conférence sur les serpents prévue le samedi 11 septembre à la salle des fêtes de Calvinet.

Atelier Farine :

Madame Marthe LAVAISIERE indique que l'association des Castanhaïres bio a tenu une réunion le 09 septembre. Les différents producteurs de châtaignes ont précisé leur engagement pour l'atelier farine, en donnant une estimation de leur production et en décrivant leur investissement dans le matériel nécessaire. L'association maîtrisera le fonctionnement de l'atelier et son organisation.

La Maison de la Châtaigne financera le bâtiment. Elle est en attente de l'instruction du permis de construire, déposé.

ML CL DS BE AP PC
CP AM SC MA
SL PP JML EB SV Fd
AD

Maison de la Châtaigne :

Une réunion de restitution sur le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), s'est déroulée le 20 septembre. La Sous-Préfète à la relance est venue rencontrer la MDC, accompagnée de monsieur Michel TEYSSEDOU, Président de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. La MDC les a sollicités pour le financement d'un emploi chargé d'assurer la commercialisation du produit. L'intervention de la communauté de communes se fera dans le cadre du Plan Châtaigne.

La convention entre la Maison de la Châtaigne et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne, devrait être reconduite.

Aménagement RD66-Fond du bourg à Calvinet

Monsieur le Maire indique que l'Architecte, Cyril VIDAL, choisi comme maître d'œuvre par la commune, a pris beaucoup de retard sur le traitement du dossier. En conséquence la commune va demander un délai à la Région, afin de conserver le bénéfice de la subvention attribuée.

MARPA

Le démarrage du projet est en attente du lancement de l'étude de faisabilité par la MSA.

INTERLAB

Suite à l'étude d'impact réalisée, l'avis de la DREAL devrait être favorable, quant au permis d'extension de l'Usine.

Voirie

Une nouvelle commande d'enrobé est prévue pour reboucher les trous qui se reforment sur certains secteurs de la voirie communale.

La date de la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au vendredi 22 octobre 2021.

La séance est levée à 23h15.

